

**Catégorie**

**Cadre d'emplois**

**Niveau de régime indemnitaire**

**B**

**Techniciens territoriaux**

**B1**

### La Direction

La Direction des infrastructures met en œuvre la politique publique dédiée à la gestion des infrastructures routières en s'inscrivant dans la dynamique développement durable. Elle assure notamment les missions suivantes :

- Préserver le patrimoine dont les chaussées et les ouvrages d'art (ponts, murs, tunnels, ...)
- Offrir de bonnes conditions de circulation
- Améliorer la sécurité en protégeant les usagers contre les accidents et les risques naturels
- Favoriser les modes de déplacements alternatifs (aménagement cyclables et les aires de covoiturage)
- Assurer la gestion des matériels
- Piloter les opérations de déploiement du très haut débit et de la couverture mobile

Elle regroupe 140 agents répartis au sein de la direction adjointe aménagement, de la direction adjointe maintenance et du service du matériel et de la maintenance routière (SMMR) composé des unités Radio équipements dynamiques, Travaux contrôles, Ateliers mécaniques, Gestion, et Logistique approvisionnement.

### Objectifs du Service

Les 80 agents du SMMR (dont 42 mécaniciens) répartis sur 4 sites, un site principal à Chambéry et 3 ateliers situés à Bourg St Maurice, Frontenex et Saint Jean de Maurienne) ont les objectifs suivants :

- Définir la politique d'acquisition des matériels
- Acquérir, maintenir et gérer le parc des matériels du Département
- Mettre à disposition les véhicules et engins nécessaires aux activités des autres directions et services du Département
- Assurer la maintenance en régie de la Radio et des équipements dynamiques
- Effectuer des chantiers routiers et contrôles spécifiques sur l'ensemble du Département : PATA, Lamier, Nacelle, Balayage, aérogommage
- Apporter une assistance technique au maître d'ouvrage et réaliser le contrôle extérieur des travaux d'infrastructure du Département

### FINALITES DE LA FONCTION

- Participer à la définition de la stratégie de maintenance et à sa mise en œuvre
- Piloter l'activité de maintenance des véhicules industriels et légers
- Animer et coordonner l'activité des agents de l'atelier
- Piloter l'organisation de l'atelier et le contrôle des opérations de maintenance, en tenant compte des contraintes spécifiques, notamment celles liées à la viabilité hivernale (réactivité, adaptabilité, gestion du pool de matériel...)
- Assurer la gestion des approvisionnements (passer les commandes de pièces détachées et de prestations de réparation nécessaires à l'entretien du matériel)
- Contribuer à l'élaboration d'une stratégie d'approvisionnement (identification des à stocker, définition des modalités de stockage, hiérarchisation des besoins en fonction de leur criticité, anticipation des de livraison ...)

## MISSIONS

### Maintenance du matériel :

- Assurer l'interfaçage avec les clients de l'atelier (réception directe et téléphonique, information de suivi et de fin de travaux, transmission des consignes de bon usage et de suivi, services connexes, véhicule de remplacement...)
- Programmer et passer les commandes de prestations extérieures dans les règles du code de la commande publique et assurer leurs suivies
- Se positionner en qualité de relais dans l'application de la charte d'entretien des matériels du Département
- Proposer toute amélioration visant à optimiser le fonctionnement du service dans le domaine de la maintenance des matériels
- Identifier les besoins en équipements de l'atelier et formuler des propositions d'évolution en matière d'aménagement, d'organisation et de dotation de matériel
- Réaliser les diagnostics avant démontage, et évaluer la durée d'immobilisation prévisionnelle des véhicules pris en charge
- Prendre en charge la gestion de la flotte de véhicules de l'atelier
- Garantir la mise à jour et l'accessibilité de la documentation technique

### Contrôles techniques et obligatoires des véhicules et matériels :

- Veiller à la réalisation des contrôles réglementaires obligatoires
- Garantir la conformité des véhicules et des matériels aux normes de sécurité et d'utilisation en vigueur

### Assurer l'encadrement des agents de l'atelier :

- Veiller au respect des règles de sécurité
- Mettre en œuvre une organisation des ressources optimisant l'efficacité des ateliers
- Assurer la gestion administrative du personnel placé sous sa responsabilité (suivi des feuilles de travail, congés, arrêts de travail, déclarations d'accident du travail, ordre de mission, etc...)

### Gestion du site et des infrastructures :

- Garantir le respect des règles définies en matière de qualité, d'hygiène et de sécurité aux seins des ateliers
- Veiller à la propreté et au rangement de l'atelier et des abords extérieurs
- Assurer une veille permanente garantissant la sécurité et la salubrité des conditions de travail, des équipements et des infrastructures, conformément aux normes en vigueur

### Approvisionnement de l'atelier (**uniquement les ateliers de Bourg Saint Maurice et de Saint Jean de Maurienne**) :

- Définir les besoins en réapprovisionnement annuel, ajuster les seuils de stock minimum et maximum en fonction de la demande, faire évoluer les référencements et anticiper les risques de rupture de stock
- Prendre en charge la mise en œuvre de la stratégie d'approvisionnement
- Programmer et réaliser les commandes de pièces détachées conformément aux obligations réglementaires relatives aux marchés publics et à la politique d'achat définie au sein du service
- Participer à l'inventaire des stocks de pièces détachées

### Missions annexes :

- Assurer la conception et le suivi des bilans, tableaux de bord et indicateurs
- Réaliser des travaux de réparation en atelier ou des travaux de dépannage en extérieur en tant que de besoin (dans le cadre des astreintes VH notamment)

***Les missions d'approvisionnement d'atelier ne concernent que les postes affectés aux ateliers de Bourg-Saint-Maurice et de Saint-Jean-de-Maurienne***

## Liens hiérarchiques

- Chef du service matériels et maintenance routière
- Responsable de l'unité ateliers mécaniques

## Liens fonctionnels

### Au sein du Conseil départemental :

- Tout service en tant que de besoin

### Hors du Conseil départemental :

- Fournisseurs
- Homologues des autres collectivités

## COMPETENCES ATTENDUES

- Titulaire d'un diplôme en mécanique, en conception mécanique ou en mécanique industrielle
- Permis de catégorie B (obligatoire) et C (souhaité)
- Techniques de maintenance des véhicules automobiles, industriels, matériels de travaux publics et agricoles, engins et matériels de déneigement
- Connaissance des obligations réglementaires liés aux véhicules
- Outils et logiciels bureautiques
- Logiciels métiers (outils de diagnostics)
- Techniques de management
- Aisance relationnelle
- Sens du service publique
- Capacité d'analyse et de synthèse
- Aptitude à rendre compte
- Force de proposition
- Rigueur et méthode
- Aptitude au travail en équipe et en transversalité
- Disponibilité
- Pédagogie
- Adaptabilité
- Capacité d'anticipation
- Sens de l'écoute et de la communication
- Aptitude à argumenter et à convaincre

## Caractéristiques

- Résidence administrative : Commune d'implantation de l'atelier
- Temps de travail : Temps complet, 39h/semaine+RTT
- Travail le dimanche et jours fériés : NON
- Poste télétravaillable : NON
- Port de charges : OUI
- Port d'équipements de protection individuelle : OUI
- Port de vêtements de travail : OUI
- Astreintes : OUI
- Déplacements sur le Département : OUI
- NBI : OUI  
→ si OUI,  
Nombre de points : 15  
Motif : Encadrement de proximité d'une équipe a vocation technique d'au moins 5 agents

## Moyens

- Véhicule : NON
- Moyens spécifiques : OUI  
→ Si OUI, préciser :
  - Véhicule de service avec remisage à domicile lors des astreintes hivernales

# POSITIONNEMENT DANS L'ORGANIGRAMME

